



Communiqué de presse

21 septembre 2012

SIX Swiss Exchange SA
Selnaustrasse 30
Case postale 1758
CH-8021 Zurich
www.six-swiss-exchange.com

Media Relations:
T +41 58 399 2227
F +41 58 499 2710
pressoffice@six-group.com

SIX salue la révision de la loi sur les bourses

Selon SIX Swiss Exchange, un marché des capitaux efficient, réglementé et placé sous surveillance représente un facteur-clé de réussite pour la place financière suisse. Une bourse efficace assure aux sociétés cotées un accès aux capitaux et remplit ainsi une fonction d'allocation essentielle en termes d'économie nationale.

Dans cet ordre d'idées, SIX salue la version modifiée de la loi sur les bourses, car elle établit des normes visant à contrer efficacement les comportements abusifs sur le marché. Au niveau du droit pénal, les infractions de délit d'initiés et de manipulation de cours seront transférées du code pénal à la loi sur les bourses. La loi modifiée prévoit une définition plus large du délit d'initiés. La manipulation de cours ainsi que le délit d'initiés seront considérés comme infractions préalables au blanchiment d'argent par le Tribunal pénal fédéral et le Tribunal fédéral. Selon la version révisée, l'obligation de déclarer les participations s'appliquera également aux sociétés ayant leur siège à l'étranger dès lors que leurs titres sont cotés en Suisse. En ce qui concerne les sanctions pour violation de l'obligation de publicité, la compétence de suspendre l'exercice du droit de vote et d'interdire des achats supplémentaires sera transférée à la FINMA. Enfin, la prime dite de contrôle figurant dans le droit des offres publiques d'acquisition sera abolie, car elle contrevient au principe de l'égalité de traitement des actionnaires et constitue un cas unique en Europe, ce qui amène à un désavantage concurrentiel pour la place financière suisse.

La révision de la loi sur les bourses permet de se conformer à la réglementation internationale sans devoir mettre en place de nouvelles réglementations démesurées. Il s'agit là d'une condition indispensable au maintien de la compétitivité de la place financière suisse.

Pour de plus amples informations, M. Stephan Meier, Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 3290
Fax: +41 58 499 2710
E-mail: pressoffice@six-group.com



SIX Swiss Exchange

SIX Swiss Exchange figure parmi les leaders des Bourses européennes réglementées et se place au premier rang dans le domaine des sciences de la vie. SIX Swiss Exchange forme avec son efficacité et sa transparence en font le marché de référence pour le négoce de segments porteurs, tels qu'actions, obligations, ETF et ETP. SIX Swiss Exchange calcule une large palette d'indices qui inclut l'indice phare des actions suisses, le SMI®, et d'autres benchmarks, tels que le SLI® et le SPI®, mais également des indices d'actions sectoriels, des indices obligataires et des indices clients. Par le biais de ses participations dans Scoach, STOXX, Swiss Fund Data et Indexium, SIX Swiss Exchange exploite avec succès des joint-ventures au bénéfice de l'ensemble des acteurs du marché.

www.six-swiss-exchange.com

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'900 collaborateurs et une présence dans 25 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2011 plus de 1,26 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 218,6 millions.

www.six-group.com